



académie
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-837-624 du 16/12/2019

**ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des Professeurs agrégés.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
 VU la mutation de Mme PORTIGLIATTI POMERI à compter du 01/09/2019 en qualité de Provisoire du lycée E. Zola à Aix-en-Provence
 VU la nomination de Monsieur Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/2019 en qualité de chef de division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
 VU la désignation de Monsieur Cyrille SEGUIN en remplacement de Monsieur Jean-Luc VIALA
 VU la désignation de Madame Christiane RICHAUD en remplacement de Madame Blandine BRIOUDE ;

– ARRETE –

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

PROFESSEURS AGREGES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint	- Mme. Christiane RICHAUD, adjointe chef de la DIPE
- M. Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- M. Frédéric LEVAL, IA-IPR arts plastiques
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, provisoire du lycée Emile Zola à Aix-en-Provence	- Mme Florence LOPEZ, IA-IPR espagnol
- M. Luc LAULAN, IA-IPR STI	- M. Christophe MAZUYER, IA-IPR maths
- M. Alain GUERPILLON, IA-IPR lettres	- M. Cyrille SEGUIN, proviseur lycée Mistral - Avignon
- M. Laurent BARBIERI, DGS AMU	- Mme Lucie CRAMPETTE, principale collège C Claudel Vitrolles
- Mme Laurence GIOVANNONI, IA-IPR anglais	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR histoire/géographie	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11 DEC. 2019


Bernard BEIGNIER